

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

Ière année - N° 18

2/II/70

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

M.... et Cher Membre,

Nous avons l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Club qui se tiendra au Café de la Paix à Wavre, le lundi 9 novembre à 20 H.

Tombolas gratuite et payante.

Voici les lots pour la tombola payante :

Congo Belge	367/71	xxx	Cote : 110 F
Congo ex-belge	372/81	xxx	Cote : 80 F
France	345/47	xxx	Cote : 135 F
France	I457/59 - I478/79 - I492/94 - I517/18 - I530/31		xxx Cote : 300 F

Pendant cette soirée également :

CAUSERIE, avec projection de diapos, sur " LES VALENTINES ". Sujet merveilleux, car qui dit " Valentines ", dit " Merveilles ". Il nous sera proposé par Monsieur J.G. PLANCQUAERT, Président de la SOCIETE PHILATELIQUE BELGE.

Nous vous attendons pour cette agréable soirée et nous vous présentons entretemps, M.... et cher Membre, nos meilleures salutations

Le Comité

-
- 1) L'exposition sera ouverte de 10 H. à 20 H.
 - 2) TRES IMPORTANT. Lors de la réunion du 9 novembre, Monsieur G. OTTEN prendra les inscriptions pour la GARDE. Les membres sont instamment priés de donner leur nom, le jour et l'heure (les heures) de leur prestation.
 - 3) Un membre pourrait-il prêter un ENREGISTREUR AVEC MUSIQUE DOUCE pour les deux jours de cette exposition ? Merci déjà.
 - 4) Le Comité serait heureux de recevoir des lots pour la tombola qui se déroulera durant l'exposition. (timbres oblitérés - peu importe le pays - les pays) .
 - 5) Prévente du Timbre spécial de NOEL . Pendant cette exposition aura lieu la prévente du timbre de NOEL 1970 . Les membres pourront obtenir des F.D.C. lors de leur passage à l'hôtel de Ville les 14 et 15 novembre. Les commandes peuvent s'effectuer également par versement ou virement au C.C.P. n° 6748.06 de Mr Guy OTTEN, Wavre :

enveloppe éditée par le Club	8 frs	
enveloppe Echophil	10 frs	
jeu de 4 enveloppes (4 préventes)	40 frs	
feuillet de luxe	25 frs	
port simple	7 frs	port recommandé 22 frs
-

PETITES ANNONCES

=====

Recherche :

- a) courrier BELGE avec marques d'entrée ou cachets à date d'entrée en FRANCE : précurseurs ou plis timbrés.
- b) courrier BELGE - guerre 1914-1918 - cachets de censure.
- c) courriers avec cachets et (ou) oblitérations de WAVRE

J. HOEYENBRUGGE, chaussée de Louvain, 290, 1300 WAVRE

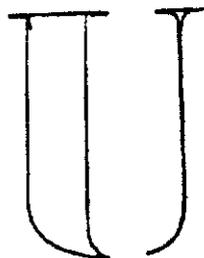
N.B. Voir également petites annonces page 5 .

VOS PARENTS, VOS AMIS seront les bienvenus à notre exposition, c'est-à-dire à VOTRE exposition - HOTEL DE VILLE WAVRE 14/15 NOVEMBRE 70

MESSIEURS LES EXPOSANTS

La mise en place des collections aura lieu le jeudi 12 novembre à 20 H. Salle culturelle de l'Hôtel de Ville - 2d étage - ascenseur au fond du couloir d'entrée.

A. DE ROTHSCHILD



n fait rapporté par Plutarque, et qui se rattache au règne d'Auguste, prouve que les relais impériaux étaient organisés avec le plus grand soin. L'empereur, dont la prévoyance administrative s'étendait aux moindres détails, avait surtout pris les précautions les plus rigoureuses pour permettre à sa famille et à ses principaux officiers de voyager sur tout le territoire romain avec une célérité exceptionnelle. Drusus, celui des fils de Livie qu'Auguste aimait le plus, était tombé subitement malade, pendant son séjour en Germanie. L'empereur fit avertir aussitôt Tibère, son autre beau-fils, et l'invita à se rendre auprès de Drusus. Au moment où le message lui parvint, Tibère était en mission sur les frontières de la Gaule; il partit immédiatement pour rejoindre son frère, et, grâce aux relais disposés sur toutes les routes, il put, en moins de vingt-quatre heures, parcourir une distance de 200 milles romains (environ 280 kilomètres), vitesse prodigieuse si l'on considère l'installation tout à fait primitive des véhicules qu'on fabriquait alors. Pendant ce voyage, Tibère ne changea de voiture que trois fois.

Nous avons déjà dit que les particuliers pouvaient être admis à se servir de la Poste impériale, mais non pas sans conditions. L'autorisation donnée par le Prince ou en son nom s'appelait " diploma ", et plus souvent, sous l'empire, " litterae evectiois ", lettre de transport ou de voiture. Le diplôme était une sorte de passe-port tirant son nom de sa forme, " plié en double "; peut-être était-il déjà en usage sous la république. Ces autorisations n'étaient accordées qu'aux pétitionnaires pouvant fournir les renseignements les plus satisfaisants sur leurs antécédents, comme sur le motif de leur voyage. Une loi du Code théodosien impose à toute autre personne qui veut voyager, l'obligation préalable de demander des lettres de passage, et ce n'était probablement pas une innovation.

Avec Caligula, Claude et Néron, commença le règne des affranchis et des valets intérieurs, les Pallas, les Narcisse, les Tigellinus. A la faveur des désordres, dont l'exemple partait d'en haut, le désarroi se mit dans toutes les branches de l'administration impériale. Le " Cursus publicus " ne fut pas plus heureux, dans ce mouvement de désorganisation : les témoignages contemporains sont unanimes à nous signaler l'état de souffrance où se trouvait le service des communications, au moment où Vitellius fut renversé.

Vespasien, le premier de cette dynastie des Flavians qui releva l'empire pour un temps, eut pour premier soin de remettre sur pied le service des Postes, comme si toute action eût été impossible sur le monde romain, sans ce précieux instrument.

Après l'anarchie, l'ordre rétabli assure sa durée par la vigilance. Vespasien était habile et économe, trop économe même, si l'on en croit les commérages complaisamment recueillis par Suétone. Il réorganisa les Postes, grâce à un système d'épargnes sagement combinées.

Ce qui prouve bien la nécessité de ce rétablissement des Postes, c'est qu'au milieu de l'anarchie il s'était formé une association de soldats et de matelots qui s'étaient, de leur autorité privée, institués courriers d'Etat et messagers-piétons, pour utiliser leurs loisirs. Ils faisaient ce service entre Rome, Pouzzoles, et Ostie. Enhardis par la tolérance dont ils avaient joui jusqu'alors, plusieurs membres de cette association présentèrent une demande à l'empereur pour obtenir une indemnité de chaussure. Non-seulement, Vespasien refusa l'indemnité, mais, aux termes d'une sentence où l'on retrouve toute la causticité de son caractère, il ordonna qu'à l'avenir ces messagers feraient leur métier " pieds nus ". Il est vraisemblable que cette ordonnance, peu conforme au désir des pétitionnaires, eut pour résultat de refroidir leur ardeur. Le " Cursus publicus " retrouva la confiance qu'on essayait de lui enlever.

Le gouvernement paternel et réparateur de Nerva inaugure le siècle des Antonins qu'on a appelé " l'âge d'or de l'humanité ". Les ressources du trésor public s'accroissent si rapidement que l'empereur exempta de " parangaries ", c'est-à-dire des réquisitions de chevaux et de fourrages, et des corvées pour les transports militaires, tous les habitants de l'Italie. En souvenir de cette faveur, on frappa une médaille représentant deux mules attelées à un chariot dont le timon était levé, et ayant pour légende : " Vehiculatione Italia remissa " (l'Italie exempte des corvées de transport) .

Trajan, adopté par Nerva, continue avec plus d'autorité et de fermeté les errements administratifs du premier des Antonins. Il porte particulièrement son attention sur le service des Postes; il défend aux magistrats de délivrer des lettres de transport, toujours appelée " litterae evectiois ". Sauf un très-petit nombre d'exceptions, ces lettres devaient émaner directement du souverain. On voit par un passage de la correspondance de Pline le Jeune, combien Trajan attachait d'importance à l'exécution de cet ordre. Pline, qui était l'ami intime de l'empereur et une sorte de premier ministre, le prie de l'excuser s'il s'est permis de donner une de ces lettres à sa femme pour aller voir une parente gravement malade.

On peut croire que l'ordre ne fut pas moindre dans le service des Postes sous le successeur de Trajan, Adrien, qui passa presque tout son règne à parcourir l'empire et resta quatorze années sans rentrer dans Rome. Et ce n'était pas simple passion des voyages; il visitait chaque province pour en bien connaître toutes les ressources et les besoins, laissant partout sur son passage des traces de sa sollicitude, des routes nouvelles, des canaux, des ponts, des édifices d'utilité publique, des temples nouveaux ou restaurés.

(à suivre)

SERVICE DES NOUVEAUTES

Voici venu le moment de vous inscrire pour les nouveautés à paraître en 1971. Nous rappelons que le Club peut fournir pratiquement tous les pays, sauf la Belgique pour laquelle il suffit de s'inscrire à Bruxelles.

Les inscriptions, et le montant s'y rapportant, seront acceptées lors des réunions des lundi 9 novembre, jeudi 19 novembre et lundi 7 décembre. Après cette date, il ne sera plus possible de prendre d'inscriptions, car les pays intéressés doivent être avertis avant le 15 décembre. Nous vous invitons donc à prendre vos dispositions pour être inscrits dans les délais prévus. Nouveautés = timbres-poste ; mais les membres peuvent aussi s'abonner aux timbres " Aviation " et aux feuillets, dans ce cas, ils voudront bien le signaler clairement.

Les anciens membres inscrits à ce service sont priés de confirmer leurs abonnements.

14/15 NOVEMBRE - EXPOSITION PHILATELIQUE - PREVENTE TIMBRE DE NOEL .

PETITES ANNONCES

Recherche timbres Belgique ou pays limitrophes sur pli, fragment ou lavés, et portant lisiblement l'oblitération du 13.II.1871 (13 novembre 1871)
Raymond TOMBEUR, rue des Combattants, 164 1301 BIERGES

14/15 NOVEMBRE - EXPOSITION PHILATELIQUE - HOTEL DE VILLE - WAVRE

REALISATIONS

Vous avez peut-être en double ou ne vous intéressant pas, des séries de timbres neufs ou oblitérés, des plis anciens, des fragments, des classiques ou des modernes de Belgique ou des pays voisins, confiez-les à Monsieur C. OTTEN, 24, rue Haute, 1300 Wavre pour les prochaines réalisations. Merci.

AVEZ-VOUS RESERVE LE WEEK-END DES 14 ET 15 NOVEMBRE ?
